Déclaration Liminaire

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL du 22 mars 2022

- ***Madame la Secrétaire générale,***

Le contexte d'élection présidentielle apporte son lot de promesses farfelues assurant des lendemains radieux pour des fonctionnaires dont le pouvoir d'achat est en berne. La surenchère des édiles candidats à la fonction suprême et des membres du gouvernement ne sont pas de nature à apaiser les inquiétudes des agents du ministère de la justice.

En effet, le président-candidat a annoncé son intention de réformer la rémunération des fonctionnaires en s'appuyant sur le rapport que viennent de remettre Paul Pény et Jean-Dominique Simonpoli. Un dégel du point d'indice pour répondre à une inflation galopante mais également une remise à plat de la rémunération des fonctionnaires afin de renforcer l'attractivité.

La promesse de l'augmentation généralisée de la valeur du point d'indice annoncée par madame MONTCHALIN et tant clamée par notre organisation syndicale contraste avec l'annonce du recul de l'âge de la retraite. Si nous avons des doutes sur la volonté réelle de débloquer le point d'indice, nous n'en avons aucun sur la volonté farouche de réactiver le dossier retraite.

Sur ce point, FO Justice maintient sa position initiale et continuera de s'opposer à toute réforme conduisant à reculer l'âge de la retraite.

La mise en place des états généraux de la justice puis son report mettent en exergue l'obligation pour les tenants du pouvoir de moderniser la justice et lui permettre de faire face aux enjeux modernes.

Ces ambitions doivent s'appuyer en premier lieu sur un témoignage de reconnaissance à l'endroit des acteurs de justice à travers notamment des réformes indiciaires d'envergure et des conditions de travail dignes. C'est précisément autour de ces deux axes que la justice doit être repensée et rénovée.

- ***Madame la Secrétaire générale,***

FO Justice doit porter un avis sur les textes relatifs aux modalités d'organisation des scrutins lors des prochaines élections professionnelles. Les prétentions simplificatrices de ces nouvelles dispositions se heurtent aux réalités administratives.

En réalité, le regroupement par catégorie des scrutins des Commissions Administratives Paritaires laisse présager le pire notamment pour les services gestionnaires. Cette nouvelle déclinaison risque de porter atteinte aux droits fondamentaux des agents en matière de MOBILITÉ, d'AVANCEMENT, de DISCIPLINE et de REPRÉSENTATION.

l'**Union *FO* Justice** dénonce le flot d'inepties et de facéties émanant de la loi de la transformation de la fonction publique. Conformément à nos positions antérieures, **NOTRE ORGANISATION SYNDICALE REFUSE DE S'ASSOCIER À LA CASSE DU STATUT ET À LA DÉPERDITION DES DROITS DES AGENTS.**

S'agissant de la réforme statutaire des Directeurs des services pénitentiaires, il convient de rappeler le rôle désastreux de l'UNSA Justice dans la réforme du corps de commandement et le plan de requalification avec ses conséquences !

L'Union *FO* Justice a toujours défendu le nivellement par le haut pour TOUS les personnels de l'administration pénitentiaire.

La catégorie B pour le corps d'application et d'encadrement, la catégorie A pour tous les officiers et la catégorie A+ pour les corps d'encadrement supérieur.

Courrier postal : 3 avenue de Bellevue – 91210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00
Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

La position de notre organisation syndicale est sans équivoque pour les DSP. Le principe d'une réforme statutaire sans contrepartie indiciaire n'est pas audible.

Notre organisation syndicale réclame un effort plus ambitieux et l'alignement sur les grilles indiciaires A+ type.

- ***Madame la Secrétaire générale,***

Le premier ministre a annoncé l'extension de la revalorisation SEGUR de 183 € mensuel pour les professionnels de la filière socio-éducative à partir du mois d'avril.

FO Justice a immédiatement saisi la **Fédération Générale des Fonctionnaires FO**, ***premier syndicat de la fonction publique d'Etat*** afin d'interpeller en amont le premier ministre sur **la nécessité d'intégrer la PJJ et le Personnel d'Insertion et de Probation au dispositif.**

La conseillère au dialogue social, la DPJJ et la DAP semblent déterminées à intégrer le personnel à cette revalorisation. Bien que l'administration affirme avec certitude que le personnel éducatif bénéficiera de cette disposition, nous restons extrêmement vigilants.

- ***Madame la Secrétaire générale,***

L' **Union *FO* Justice** se satisfait de l'effort consenti à l'égard des greffiers et des directeurs de greffe. En effet, la revalorisation à hauteur de 125 € par mois dès le mois de juin est salutaire même si nous regrettons que l'indemnitaire soit privilégié sur l'indiciaire.

Cette revalorisation constitue en l'espèce une avancée notoire et une reconnaissance envers des corps de la DSJ oubliés de longue date. En attribuant cette obole légitime, l'administration admet le rôle central des greffiers.

Pour autant, l'**Union *FO* Justice** ne peut se contenter de cette avancée. L'harmonie des services judiciaires repose sur un travail conjoint avec l'ensemble des corps notamment les Adjoints Administratifs.

Nous sommes scandalisés de la mise à l'écart des Personnels Administratifs. La loyauté, l'implication et le professionnalisme de ces agents ne sont plus à démontrer. Chacun admettra en cette instance que ces derniers constituent un rouage essentiel au bon fonctionnement de la justice.

Par conséquent, le délaissement de la filière administrative au sein de la DSJ constitue une faute de bon sens qu'il convient de rectifier dans les meilleurs délais !

De manière plus générale, nous constatons avec effroi le même traitement à l'égard de nos collègues administratifs dans les autres directions.

> L' **Union *FO* Justice** tient à rappeler de manière solennelle l'importance de ces corps au sein de notre ministère. Le Personnel Administratif est victime d'une forme de léthargie et assiste hagard à la revalorisation légitime des autres corps sans y être associé.
>
> Il convient de rappeler que leurs conditions de travail se détériorent, leurs fiches de postes s'alourdissent, leurs responsabilités s'accroissent et leurs régimes indemnitaires demeurent inchangés, sans parler de leurs statuts et leurs grilles indiciaires.

L' Union *FO* Justice ne peut se contenter d'un plan de requalification au rabais et largement insuffisant. Par conséquent, nous invitons le Secrétariat général et la chancellerie à une prise de conscience rapide.

Nous réclamons des négociations pour aborder en profondeur la problématique indemnitaire afin de mettre fin à cette injustice !

Fait à Draveil, le 22 Mars 2022
Les représentants de l'**Union *FO* Justice** au **C**omité **T**echnique **M**inistériel

Courrier postal : 3 avenue de Bellevue – 91210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00
Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr